

La Banque du Peuple

AVIS

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque du Peuple, aura lieu aux Bureaux de la Banque, Rue St. Jacques, LUNDI, le TROIS MARS prochain, à 3 heures P. M., conformément aux 16e et 17e clauses de l'Acte d'incorporation.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

A. A. TROTTIER,
Caisier.

Montréal, 6 février 1873

AU COMMERCE DE DETAIL

Réduction de Prix

MM. PIERRE JOLY & Cie.,

Informent le commerce de détail de la ville et de la campagne qu'ils continuent de tenir leur bureau d'affaires au

No. 264, RUE ST. PAUL

Et leur Magasin aux

Nos. 207, 209 et 211, Rue des Commissaires

En conséquence de l'incendie qui a éclaté il y a quelques jours dans leur magasin, ils ont résolu de vendre leurs

MARCHANDISES ENDOMMAGEES

Et autres à uno

Grande Réduction de Prix

6 fév.



Bateau-à-Vapeur à Vendre

A VENDRE, la magnifique et puissant Bateau-à-Vapeur ST. LAMBERT, maintenant à Lachine.

Ce Bateau-à-Vapeur est particulièrement adapté au service de traversée ou de remorque, possédant d'amples accommodations sur le pont, pouvant transporter de 25 à 30 voyages de foin; possédant un puissant engin de 36 pouces et de neuf pieds de piston.

Il mesure 146 pie la de longueur, 46 pieds de largeur et 27 pieds de balancier; il dépense peu de charbon.

Conditions faciles.

Pour tous autres détails, s'adresser à

L. A. BOYER,

Président de la Compagnie de Bateau de la Traversée de St. Lambert, Carré de la Douane, 18 21

Montréal, 6 février 1873

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de

CH. FERDINAND DURANCEAU et FR. XAVIER JOSEPH SYLVESTRE, marchands associés et faisant affaires sous le nom et raison de "Duranceau et Sylvestre," de la paroisse de St. Jean Chrysostôme, comté de Châteauguay, district de Beauharnois.

FAILLIS.

Je Soussigné, JAMESTYRE, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclammations à mon Bureau, sous un mot, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau No. 97, Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen des Faillies et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale.

JAMES TYRE,
Syndic.

Montréal, 4 février 1873.

MORIN & CIE.,

Courtiers et Commissionnaires
OFFRENT EN VENTE

- 250 Barils } Whisky de Wiser.
- 100 tonnes } 50 degrés
- 100 Barils Whisky de Seigle,
- 25 Caisses Tabac en feuille,
- 250 Tinettes Saindoux,
- 300 Barils Lard mess et Mess mince,
- 10 Boucauts Grande Morne verte,
- 100 Barils Petite do do
- 80 Barils Huile de Morue,
- 6 Barriques do
- 50 Barils Poisson blanc,
- 25 Barils Truite des Lacs,
- 1,000,000 Cigares Allemands.



CHEMIN DE FER

LE

GRAND TRONC du CANADA

BUREAU DE L'AGENT GENERAL DU FRET,
Montréal, 3 Février 1873.

Avis important concernant le Fret.

En conséquence du fait que les lettres initiales de plusieurs stations du fret sur la ligne de Grand-Tronc sont les mêmes, les marchands sont particulièrement requis dans tous les cas, lorsqu'ils adressent des paquets, d'écrire le nom de la station en entier; autrement la compagnie ne saurait donner de reçu pour le fret ni se rendre en aucune manière responsable de sa due livraison.

Par exemple un paquet destiné à St. Hilaire, s'il est adressé simplement St. H. pourrait signifier également St. Hyacinthe et St. Hubert. C'est pourquoi les marchands reconnaîtront la nécessité de pincer sur le paquet le NOM ENTIER DE LA STATION, afin d'assurer une livraison exacte.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
P. S. STEVENSON,
Agent-Général du fret.
A. BURNS,
Agent local.



AVIS PARLEMENTAIRE.

CHAMBRE DES COMMUNES,

BUREAU DU GREFFIER,

Ottawa, 30 Janvier 1873.

Conformément à la 50ème Règle de la Chambre AVIS est par les présentes donné que le temps pour

RECEVOIR LES PETITIONS

CONCERNANT LES

BILLS PRIVÉS

Expirera MERCREDI, le 2ème jour de MARS prochain.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre.

Tous les journaux sont priés de reproduire l'annonce ci-dessus jusqu'à l'ouverture du Parlement.

31 Janvier 1873

LA BANQUE DU PEUPLE

DIVIDENDE No. 75

Les Actionnaires de la Banque du Peuple sont par les présentes notifiés qu'UN DIVIDENDE SEMI ANNUEL de QUATRE par cent, pour les six mois courant, a été déclaré, et sera payable aux Bureaux de la Banque, LUNDI, le TROIS MARS prochain, et les jours suivants.

Le Livre de Transfert sera formé le 14 au 28 Février courant inclusivement.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

A. A. TROTTIER,
Caisier.

Montréal, 6 février 1873



AUX

OFFICIERS PUBLICS

DE LA

PUISSANCE DU CANADA

Avis relatif aux Cautionnements

Par un Ordre en Conseil, du 17 Décembre 1872.

IL EST ORDONNE.—Que lorsqu'un Officier Public est requis de donner caution pour la due exécution de ses devoirs sous la couronne, la police

De la Compagnie de Garantie du Canada

Pourra être acceptée à la place de Caution Privées.

Les officiers qui ont déjà donné cautions pourront les libérer et leur substituer immédiatement les bons de cette Compagnie.

Il n'existe donc plus aucune nécessité pour les officiers du gouvernement d'imposer à leurs amis des responsabilités sérieuses comme cautions, car l'occasion leur est maintenant offerte d'être leurs propres cautions, sur le paiement d'une faible prime annuelle à cette Compagnie.

Copies de l'ordre en Conseil, des prospectus et toutes autres informations peuvent être obtenues en s'adressant au Gérant de la

Compagnie de Garantie du Canada

Bureau principal, Montréal

Président,—SIR ALEX. T. GALT, K. C. M. G.

Vice-Président,—JOHN RANKIN, écr.,

Gérant et Secrétaire

EDWARD RAWLINGS

LA SEULE COMPAGNIE licenciée par le Gouvernement pour la transaction des affaires de garantie dans tout le Canada.

Les bons de cette Compagnie sont aussi reçus par

Le Gouvernement de Québec,

et par les principales banques, Chambres de Commerce, et Corporations dans toute la Province.